



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 114234

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de rendre effectives toutes les lois votées par le Parlement français et notamment la loi de programme de la recherche du 18 avril 2006. En particulier, après la publication du rapport d'information n° 3046 du député Jean-Michel Dubernard, relatif à l'application de cette loi, il souhaite savoir dans quels délais sera publié le décret prévu par l'article 20 de la loi, relatif à « la composition des règles de fonctionnement de l'Académie des technologies, transferts des biens, droits et obligations de l'association : Académie des technologies à l'établissement public administratif : Académie des technologies ». D'autre part, il le prie de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles ce décret n'est pas encore publié.

Texte de la réponse

Le décret n° 2006-1533 du 6 décembre 2006 relatif à l'Académie des technologies a été publié au Journal officiel du 7 décembre 2006. Les dispositions des articles 32 à 36 de ce décret fixent le régime juridique du transfert des biens, droits et obligations de l'association « Académie des technologies » à l'établissement public administratif du même nom créé par l'article 20 de la loi du 18 avril 2006 de programme pour la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114234

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13473

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3356